

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG OU A DES PRODUITS BIOLOGIQUES

👉 URGENCE : Vous n'avez que 4 heures.

①

PREMIERS SOINS A FAIRE IMMEDIATEMENT

PIQÛRES ET BLESSURES

- **Lavage de la plaie** par nettoyage immédiat à l'eau courante et au savon puis rinçage.
- **Antiseptie** : Avec Dakin ou Bétadine (par trempage de la zone blessée dans un récipient rempli de produit désinfectant).
Temps de contact : **5 minutes minimum**.

PROJECTION SUR MUQUEUSES ET YEUX

- **Rincer** abondamment à l'eau ou sérum physiologique de préférence, au moins 5 minutes (Utiliser de préférence un rince-œil ou un gobelet pour un rinçage de l'œil en douceur et éviter de mettre l'œil directement sous le robinet).

②

DANS LA PREMIERE HEURE

① **Evaluation du risque infectieux (VIH – VHB - VHC) auprès d'un médecin référent :**

SERVICE D'INFECTIOLOGIE - CENTRE HOSPITALIER D'ANNECY
Tél. : 04.50.63.67.42

- Profondeur de la blessure
- Type d'instrument en cause
- Statut sérologique de la personne exposée
- Statut sérologique (avec son accord) de la personne source (prise de sang à réaliser en urgence)

② **Proposition éventuelle d'une prophylaxie antivirale dans les 4 heures.**

- Antiviraux, immunoglobulines spécifiques.

③

DANS LES 24 HEURES

① Réaliser la **déclaration administrative de l'accident** du travail à l'employeur

② Consulter un médecin pour établir le **certificat médical initial** de l'accident (soins à prévoir pendant 6 mois)

③ Prendre rendez-vous auprès de votre médecin du travail afin de :

1. **Définir le suivi clinique et sérologique ultérieur** + mise à jour des vaccinations éventuelle.
2. Enregistrer l'accident et analyser ensemble ses circonstances pour éviter qu'il ne se reproduise.

Annecy Santé au Travail : 04.50.45.13.56